



Renseignement sur procédure

Par jaja84

Bonjour,

Je doit passer au tribunal en septembre suite a un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie de ma part.

car suite à un vol sur mon lieu de travail , j'ai été volontairement projeter contre un frigo à boisson ce qui a entrainé un arrêt de travail de 15J avec un ITT de 5j.

Que dois-je faire pour me porter civil ?

Dois-je prendre un avocat ?

Qui le paye ?

Est-ce mes employeurs qui doivent me fournir un avocat ?

Merci à vous pour vos renseignements...